

Conseil municipal du 20 mars

Elus présents 11/11

Liste Saorge Trait d'Union : 9/9, David Brouste, Claudia Dominici, Gérard Bonnet, Mélanie Lecrosnier, Michel Colomer, Suzel Prio, Nicolas Viano, Laure Ghiglione, Odilon Gournay

Liste : Agir pour Saorge : 2/2, Alain Audouard et Anais Gambier

I. Election du maire

La séance commence présidée par Mme Laure Ghiglione, doyenne du conseil municipal nouvellement élu le 15/03/2026.

Un secrétaire de séance est désigné : seul volontaire et sans objection, M. Odilon Gournay.

Deux assesseurs sont désignés : M. Gérard Bonnet et Mme Mélanie Lecrosnier.

La présidente de séance annonce l'élection du maire et explique le processus.

Messieurs David Brouste et Alain Audouard sont candidats.

Le scrutin a lieu à bulletin secret. On procède au dépouillement. M. Alain Audouard reçoit deux votes pour. M. David Brouste reçoit 7 votes pour. Il y a deux abstentions.

M. David Brouste est donc élu et proclamé maire.

Il préside dorénavant la séance du conseil.

M. David Brouste fait un discours dans lequel il remercie tous les habitants et annonce que l'école sera une priorité du mandat. Il affirme que le mandat qui lui est donné sera guidé par la recherche constante de l'intérêt général.

II. Détermination du nombre des adjoints

Le maire propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints considérant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, détermine à 3 le nombre d'adjoints.

III. Elections des adjoints

Le conseil procède à l'élection des adjoints. Seule une liste composée dans l'ordre suivant est candidate :

- M. Gérard Bonnet
- Mme Claudia Dominici
- M. Michel Colomer

Le vote prend place. Suite au dépouillement, avec deux abstentions et neuf voix pour, les trois personnes susmentionnées sont élues respectivement premier, second, troisième adjoint.

III. Questions diverses

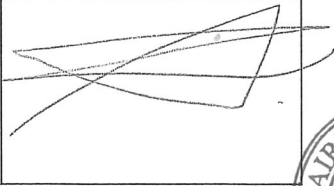
M. Alain Audouard prend la parole pour l'opposition.

Sont ensuite évoqués les sujets de l'eau, du conseil municipal des jeunes, de l'avenir de la plateforme d'Ambo, du cadastre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19 h 40.

Pour procès-verbal de séance, le secrétaire :

Odilon GOURNAY



Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

David BROUSTE

